

Rapport de la réunion de travail de la Commission Consultative Communale Environnement du 12.01.2021

Présent(e)s : Mme. Tock-Milants Esméralda, MM Michels René, Weiler Alain, Quintus Romain, De Dood Mathieu, Wagner Pascal.

Excusés : MM Lotzkes Yann, Brachmont Mike.

Invités : MM Schon Francis, Koeune Marco, Richarz Frank (Naturpak Öewersauer).

1. Points de secours

Pour commencer, M. Richarz nous a remercié pour l'invitation à la réunion de la CCCE. Il nous a expliqué que la maison du Parc Naturel de la Haute-Sûre avait initié il y a huit ans un projet pareil avec des Points de Secours (PDS) prévus pour tout le nord du pays et cela en collaboration avec la Commission de Protection d'Incendies. Ce projet a été diffusé aux administrations compétentes, hélas sans rétroaction.

Il a salué l'initiative prise par la Commission de l'Environnement et a assuré le soutien du Parc Naturel de la Haute-Sûre. Pour aboutir à la réalisation du projet, nous devons impliquer les différents ministères (administrations) pour leur avis p.ex. le Ministère de la Santé, de Tourisme, de l'Intérieure ainsi que l'Administration de la Gestion de l'Eau. Il nous a informé que le Parc Naturel de la Haute-Sûre n'est pas une administration et qu'il n'est donc pas compétent pour le lac de la Haute-Sûre.

Le Parc Naturel de la Haute-Sûre s'occupe p.ex. des plages aux bords du lac. Il organise p.ex. un „Foodtruck“, „zero waste“, etc. afin d'améliorer les conditions environnementales dans notre région.

Il sera donc utile d'impliquer concrètement :

- le Parc Naturel de la Haute-Sûre, représenté par M. Richarz
- l'Administration de la Nature et Forêts, représentée par Mme Nicole Lenert et M. Jeannot Huijben (gardes forestier de la Commune du Lac de la Haute-Sûre)
- le Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS), représenté par M. Schon du CISLAC
- le Service Technique de la Commune du Lac de la Haut-Sûre, représenté par M. Petry

Pour augmenter l'utilité publique, la pose des PDS devra tenir compte non seulement des sentiers locaux mais aussi bien des randonnées qualitatives (Qualitätswanderwege). Les PDS devrait être posés sur des places bien accessibles, afin que les ambulanciers et/ou les pompiers sauraient bien y accéder.

Un échange avec l'Office National du Remembrement (ONR) sera indispensable afin de coordonner la numérotation des PDS (l'ONR est en train d'effectuer un remembrement sur le du Parc Naturel de la Haute-Sûre).

Le Parc Naturel de la haute-Sûre couvrira les frais de panneaux. Les poteaux se composeront probablement de bois mélèze et les pieds seront galvanisés.

Le Parc Naturel de la Haute-Sûre propose aussi que deux de leurs collaborateurs pourraient travailler ensemble avec le Service Technique de notre commune lors de la pose des PDS. Ceci sera à coordonner avec M. Petry du Service Technique.

Pour pouvoir avancer dans la planification et finalisation du projet de préférence avant la saison touristique, M. Weiler, M. Wagner, M. Schon, M. Richarz et un représentant de l'ONR, de l'ONT et de l'ANF auront une réunion dans les quinze à venir.

La date pour une prochaine réunion de la CCCE sera communiquée ultérieurement.

Le président
M. R. Quintus

la secrétaire
Mme E. Tock-Milants